

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JANVIER

ELECTION LÉGISLATIVE DE LA SEINE

Une erreur de détail s'étant glissée dans les chiffres des dépêches publiées hier matin, nous croyons devoir donner de nouveau les résultats complets de l'élection de dimanche.

Inscrits : 568,697. — Votants : 435,860
Abstentions : 434,989

GÉNÉRAL BOULANGER	244,070	Élu
JACQUES	162,520	
BOULÉ	16,760	
DIVERS	10,356	

Le général Boulanger est élu avec une majorité de 81,550 voix.

Les premiers résultats qui nous sont parvenus, et qui émanaient du gouvernement, étaient tellement inexacts, en ce sens qu'ils tronquaient les chiffres au détriment de Boulanger, que nous avons dû attendre assez tard pour les rectifier, après en avoir contrôlé l'exactitude.

En attendant d'autres observations, nous nous bornerons à constater que les quartiers sur lesquels le gouvernement était le plus en droit de compter lui ont donné des résultats qui seront pour lui une amère déception.

Ainsi, le dix-huitième arrondissement, théâtre des évolutions du barbouillé Joffrin, donne une majorité de 4,455 voix à Boulanger.

Le quartier de Montrouge, quartier de Jacques, donne à Boulanger près de 400 voix de majorité.

La rue Cadet, le camp retranché des cadettistes et des radicaux, donne 140 voix de majorité à Boulanger.

Le quartier de l'Élysée donne au général Boulanger une majorité écrasante.

Dans tous les quartiers de Paris, un seul s'est montré favorable au pauvre Jacques. C'est le quartier de la rue du Sentier — le centre gauche !

Les Jeûneurs et le Sentier ont trouvé sans doute Jacques plus radical que Boulanger.

Il est à noter, dit le *Figaro*, que, dans tous les arrondissements, dans toutes les banlieues, le général Boulanger a eu la majorité.

Ce ne sont pas seulement, comme le disaient les gouvernementaux, les quartiers conservateurs ou tranquilles, comme ceux de Passy, du Louvre, du Luxembourg, qui ont contribué largement à son succès.

Le candidat révisionniste a même eu une majorité presque aussi belle dans les arrondissements radicaux, — aux Gobelins, à Vaugirard — que dans celui de l'Élysée, où il a eu 4,169 voix de plus que M. Jacques. Les arrondissements révolutionnaires — Montmartre, les Buttes-Chaumont — lui ont donné une majorité encore plus forte.

Chose curieuse, le candidat cadettiste a été battu jusque dans son propre arrondissement qui a donné à son concurrent une majorité de 4,774 voix.

Mais c'est dans la banlieue surtout que le succès du général Boulanger a été véritablement triomphal. Les suburbains lui ont donné une majorité de 27,214 voix !

Toutes les prévisions du Comité cadettiste ont donc été démenties par le scrutin.

Le gouvernement était hier dans le plus grand embarras.

Un escadron de dragons a été massé près le quai d'Orsay. Des mesures d'ordre exceptionnelles ont été prises.

Dans les couloirs de la Chambre, agitation extraordinaire.

Les députés partisans du cabinet Floquet proposent les résolutions les plus extravagantes ; les uns veulent l'arrestation du général Boulanger, les autres demandent qu'on nomme des comités de salut public.

La droite royaliste s'est réunie sous la présidence de M. de la Rochefoucauld qui prononce une allocution dont voici le passage significatif :

« Les événements qui se passent, le mécontentement qui se montre de toutes parts n'est pas encore le retour de la Monarchie, mais il en est le prélude, et le prélude à courte échéance. »

Les bureaux des gauches se sont réunis et l'on s'y est chaudement disputé. La question ministérielle sera résolue jeudi.

En séance. — Les tribunes sont absolument bondées.

M. Méline annonce l'ouverture de la discussion de l'interpellation de M. de Jouvencel sur les mesures à prendre pour faire respecter les pouvoirs publics. (Rires à droite.)

M. de Jouvencel (un compère de Floquet) demande l'ajournement à jeudi, ce qui est accordé.

Les députés de la Seine se sont réunis après la séance afin d'examiner la situation qui leur est faite. Parions que les vaincus du 27 ne donneront pas leur démission.

L'ÉLECTION DE PARIS

M. Carnot et la situation.

On lit dans la *France* :
Avant la réunion du Conseil des ministres qui a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, à l'Élysée, les membres du cabinet avaient tenu une réunion officieuse, au ministère de l'inté-

rieur, place Beauvau. Dans cette réunion, il avait été convenu que le gouvernement mettrait sa démission à la disposition de M. le Président de la République.

Effectivement M. Floquet a déclaré à M. Carnot, en son nom personnel et au nom de ses collègues, que le ministère était prêt à se retirer, si cela lui paraissait nécessaire.

M. le Président de la République a répondu qu'il ne pouvait accepter la démission du Cabinet. Il a ajouté que le patriotisme faisait un devoir au ministère de rester en fonction.

« Souvenez-vous, » a dit M. Carnot, de la parole de M. Thiers : *Il faut tout prendre au sérieux, mais rien au tragique.* En somme, c'est la République qui a été acclamée hier par les électeurs de la Seine. M. le général Boulanger s'était prononcé, comme M. Jacques, pour la forme républicaine. La République n'est donc pas atteinte par l'échec de M. Jacques et le Cabinet a le devoir étroit de rester à son poste.

Par déférence pour M. le Président de la République, les ministres ont consenti à conserver leurs fonctions.

Les résolutions de M. Floquet.

Nous lisons dans le *Temps* :
Le Cabinet se présentera devant la Chambre prêt à répondre aux interpellations qui pourraient lui être adressées.

Au cas où aucune interpellation ne se produirait, M. Floquet se propose de conférer à bref délai avec les groupes de la majorité républicaine de la Chambre, réunis par ses soins en assemblée plénière, pour leur exposer la politique qu'il entend suivre et prendre leur avis à cet égard.

Le programme de M. Floquet comporterait trois points :

1° Réformer la loi électorale en faisant voter le scrutin d'arrondissement ;

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

— Vous savez aussi, sans doute, que les lui dérober est impossible.

— Nous avons d'autres moyens à notre disposition. Ma mère et moi, nous avons juré de le sauver ; voulez-vous nous venir en aide ?

— Le sauver ! Et mon devoir ?

— Le premier de vos devoirs est de chérir le père de celle qui deviendra votre femme. Sauvez Hugo Grotius et je vous appartiens.

Oh ! si vous m'aimez, Jean ! si ces paroles prononcées là-bas dans la maison heureuse de La Haye ne furent point un mensonge... si la pensée de m'être uni vous semble la réalisation du plus cher de vos vœux, écoutez-moi, n'écoutez que moi seule, laissez-vous persuader par ma voix, guider par ma main... Cette nuit, cette heure renferme le secret de toute notre vie... Cette vie sera pleine du souvenir de l'heure pendant laquelle vous vous serez sacrifié... Si l'avenir nous ménage des épreuves,

si vous me faites jamais souffrir, je ne me plaindrai pas, je ne me croirai point le droit de vous adresser de reproches... Je me dirai : Il m'aime assez pour immoler ce qu'il croyait son devoir, je suis liée à lui par une reconnaissance qui durera jusqu'à la mort.

— Taisez-vous ! taisez-vous, Cornélie !

— Me repoussez-vous donc ?

— Vous repoussez, vous !

— Consentez-vous à devenir mon complice ?

— Il me serait plus facile de mourir pour vous.

— Que ferais-je d'un trépas inutile ? Et que signifie ce mot ? Les hommes croient avoir tout dit après cette parole : « Je mourrai pour vous ! » La mort est une négation ; je demande des actes. Je souhaite vivre, moi ! vivre entre vous et mon père... (Posséder cette joie suprême de me demander lequel des deux est le plus digne de ma tendresse... admirer le génie de Grotius, et me souvenir que vous l'avez conservé, non point seulement à sa fille, mais à la patrie ! Et puis, Jean, plus tard, si nous aussi nous abritons une famille sous notre toit, si Dieu nous envoie cette bénédiction de voir des anges au foyer, je leur raconterai que leur

père fut héroïque comme leur aïeul, et ils vous honoreront comme je vous respecterai, comme je vous adorerai moi-même !

— Vous me troublez, vous m'entraînez, Cornélie ; je ne saurais vous résister... Ordonnez, je suis prêt à obéir, prêt à me perdre pour un mot de tendresse.

— Vous perdre ! Je ne le veux point ! Moi aussi, je vous aime ! Il sera possible de sauver mon père sans vous compromettre.

— Que la colère de ses ennemis retombe sur moi, peu m'importe ! Certes, la discipline militaire a des lois inflexibles. Elles me condamneront peut-être ; mais les hommes de cœur me plaindront, et vous me pleurerez.

— Ne songez point au péril, je ferai tout pour l'écarter.

— Comment y parvenir ?

— Le commandant garde les clefs de la citadelle, nous les lui laissons... Vos ordres ne vous obligent à aucune surveillance de nuit.

— Non.

— Bornez-vous à ne point faire de zèle. Agissez comme à l'ordinaire. Oubliez la confiance que je viens de vous faire... Ne passez point, comme vous le faites quelquefois, la soirée chez Grotius... Ménagez-vous même un

alibi, et tandis que nous agirons, montrez-vous sur d'autres points de la citadelle... Vous ne savez plus rien ! Vous ignorez tout !... Pendant que vous causez avec le lieutenant ou les gardes, nous agissons rapidement... Il n'y aura point ce soir, de sentinelle à la tour Nord.

— Comment le savez-vous ?

— Le soldat de garde, sachant sa mère mourante, a vainement demandé un congé... Il désertera son poste, et he le reprendra qu'au matin.

— Le malheureux ! s'il était pris !

— Jacob le pêcheur le ramènera.

— Oh ! vous avez tout prévu !

— Depuis six mois ; j'attends cette heure.

— Mon Dieu ! mon Dieu !

— Point de garde à la tour du Nord... Mon père est muni à cette heure d'une corde assez solide et assez longue pour lui permettre de descendre le long de la muraille... La nuit est noire. Une barque l'attend. Deux de mes frères s'y trouvent... Tout est prévu, préparé... J'ai voulu vous apprendre nos projets, afin de vous mettre de moitié dans notre dévouement... Mais je tremblais à l'idée de vous entraîner dans notre péril, si nos plans avortaient

» 2° Faire les élections pour le renouvellement de la Chambre par anticipation et à bref délai ;

» 3° Faire voter un projet de loi empêchant et punissant les menées plébiscitaires.

» Si la majorité républicaine approuve ce programme, le ministère le mettra à exécution immédiatement.

» Les bureaux des Gauches ont été informés du projet de M. Floquet de provoquer une réunion plénière de la majorité républicaine.

» Ils ont été d'avis que cette manière de procéder n'était pas parlementaire et ont fait savoir à M. Floquet, par l'organe des trois présidents de groupes, qu'ils estimaient que c'était à la tribune seulement que M. Floquet devait s'expliquer. »

VICTOIRE !

Oui, victoire, non point pour les impérialistes ou pour les royalistes, non pas pour tel ou tel parti politique, mais pour tous ceux, monarchistes ou républicains sincères, qui en ont assez de ce régime parlementaire pourri, tombé en putréfaction, et que le balai vengeur de la volonté nationale repousse à l'égoût, d'où, pour le malheur de la patrie française, il avait été vomis dans un jour de deuil national.

Et quelle victoire !

Jusqu'à présent, seule la province avait parlé, la province avait agi.

Mais les souteneurs du gouvernement actuel ne se tenaient point pour battus.

Qu'importait la province pour eux ?

Depuis cent ans, n'avaient-ils pas l'habitude de la dédaigner, de la mépriser, de n'en tenir aucun compte ?

La province, les départements, qu'importaient-ils à Paris, le siège de la révolution, à Paris qui dictait ses volontés souveraines aux ruraux et leur envoyait par la poste ou par le télégraphe des gouvernements tout faits, fabriqués entre deux pavés ou bien entre deux barricades !

Aussi, fallait-il, pour en finir avec les scélérats qui s'étaient emparés de la France, l'exploitaient et la rongeaient, que Paris s'en mêlât, et qu'aux coups de poing des départements, s'ajoutât le coup de pied de la capitale.

Eh bien ! ça y est, et il n'y manque plus rien, la râclée est complète, et le gouvernement serait difficile s'il ne se montrait pas satisfait.

La Somme, la Dordogne, la Charente, l'Aisne, le Nord, c'étaient les faubourgs de la République parlementaire.

Ils avaient été enlevés haut la main, à la baïonnette, en courant.

Aujourd'hui, c'est la citadelle elle-même, la citadelle où s'étaient réfugiées les réserves de

l'armée ennemie.

La catastrophe est immense, terrible, irrémédiable.

Elle les englobe tous, tous.

Car tous s'étaient imprudemment, follement, jetés dans la mêlée.

Au lieu de laisser à cette élection de la Seine son caractère anodin, sans valeur, sans portée, puisqu'il s'agissait simplement de remplacer un inconnu, un vulgaire marchand de vin, on a voulu lui donner la plus éclatante des significations.

En place d'une partie restreinte, peu intéressante, on a osé jouer la partie suprême.

Et on a appelé Jacques, LE CANDIDAT DE LA RÉPUBLIQUE.

C'est donc la République, la République tout entière qui était en jeu.

Qu'en reste-t-il maintenant de cette République, de la République parlementaire pour quelques-uns, de la République tout court, pour les autres ?

Des débris, des ruines, que les ruisseaux de Paris portent à l'abîme.

C'est fini.

Une ère nouvelle se lève sur l'horizon éclairci, lumineux.

L'espoir revient à tous ceux qui depuis vingt ans courbaient la tête et voyaient souiller, fouler aux pieds leurs croyances, leurs libertés et menacer leur fortune. Et on peut enfin envisager à court délai, quel qu'il soit, un gouvernement réparateur.

En vain essaieront-ils une résistance désespérée ! En vain lutteront-ils contre le courant qui déborde furieusement et les emporte !

On ne se met pas en travers d'un peuple qui veut marcher en avant.

Ils seront brisés.

Le Président de la République, le Sénat, la Chambre des Députés, la presse éhontée qui a mené la campagne, tout cela jonche le sol, tout cela compte parmi les vaincus dont on va ramasser les cadavres.

Sous une forme ou sous une autre, ils se sont prononcés, ils ont voulu lutter.

Ils sont à terre.

L'ignoble campagne qu'ils ont menée, toute de calomnies, de mensonges, d'infamies, rend leur désastre plus effroyable encore.

Le pays leur crie : « Allez-vous-en ! »

Le pays crie : « A la porte, Carnot ! A la porte, Floquet ! A la porte, les députés et les sénateurs ! »

Se courberont-ils devant la volonté nationale ?

Nous l'espérons pour eux.

Agir autrement serait le fait de criminels et de bandits.

Le peuple a parlé, le peuple est maître chez lui.

Il a signifié leur congé à ces gens-là qui, depuis des années, faisaient ripaille à ses frais,

s'engraissaient à ses dépens.

Il faudra bien obéir, qu'on le veuille ou non.

Car la trainée va devenir immense, la poussée sera irrésistible.

C'est la France qui se lève, la France honteuse enfin de sa trop longue humiliation, de sa misère, et qui veut remonter à la prospérité, à la liberté, à l'honneur.

Vive Paris ! Vive la France !

PAUL DE CASSAGNAC.

M. Cunéo d'Ornano, dans la *Souveraineté*, pousse ce cri désespéré :

DÉPUTÉS, ALLONS-NOUS-EN !

Rien de plus clair que la signification des derniers scrutins ; tous les électeurs sont d'accord pour dire à la Chambre des députés, à cette Chambre divisée, corrompue, stérile : Allez-vous-en !

A Paris, malgré la plus scandaleuse des pressions officielles, comme dans les Charentes, dans la Dordogne, dans la Somme, dans le Nord, comme partout où la question de dissolution, de révision, de Constituante et de plébiscite final a été posée, partout le peuple a répondu :

— Oui ; finissons-en ! Et que le Parlement rende la parole au peuple !

Le département de la Seine, malgré les divisions apparentes, aura même été plus affirmatif que tout autre département.

Les dernières manifestations du suffrage universel ont montré que la Chambre des députés n'est plus d'accord avec le peuple, dont elle prétend tenir son mandat. Ce mandat est retiré. Il n'y a plus de mandataires. Ce sont les commentants eux-mêmes qui veulent agir. Rendons le mandat, et allons-nous-en !

Surtout, dépêchons-nous !

L'Exposition universelle ne peut s'ouvrir dans ce chaos politique. Le Parlement actuel est mort. On ne peut faire inaugurer l'Exposition et fêter le centenaire par un cadavre, à qui les partisans de frère Jacques comme ceux du général Boulanger ont également adressé le vers d'Hugo :

Vieillard, va-t'en donner mesure au fossoyeur !

POUR SAUVER LA RÉPUBLIQUE

Enfin ! elle a été close samedi, leur souscription.

Savez-vous ce qu'ils ont réuni, pour sauver la République, pour étouffer dans l'œuf l'hydre de la tyrannie, pour conjurer l'invasion étrangère, pour qu'il y ait encore une France, pour nous épargner les horreurs de la guerre civile... ils ont réuni :

Pas un centime de plus.

Il semblait que cette deuxième libération du territoire dût faire éclore des milliards.

La montagne en travail a enfanté à peine le traitement d'un haut fonctionnaire, pots-de-vin à peine compris.

Voilà leur générosité en face du prétendu cataclysme où la patrie devait sombrer.

Tas de farceurs !

127,000 francs ! or, la campagne électorale en faveur du pauvre Jacques a coûté au bas mot un million. Ce chiffre n'est pas même démenti par le gouvernement commanditaire.

Déduisons 127,000 fr. d'un million, reste un déficit de huit cent soixante-treize mille francs.

Qui a payé cette somme ?

N'est-ce pas l'Etat ?

N'est-ce pas le contribuable ?

De quel droit Floquet nous a-t-il volé ce million pour le faire évaporer dans les cornues du distillateur Jacques ?

Quand donc la Chambre lui a-t-elle voté un crédit avec une pareille destination ?

Voilà un mystère que tous les coups d'Etat du monde n'empêcheront pas de tirer au clair.

LA PRESSION GOUVERNEMENTALE

Les surveillants laïques des hôpitaux de Paris auraient reçu l'ordre de distribuer des bulletins Jacques à tous les convalescents, en état de voter.

Samedi, dans une importante administration de l'Etat, de nombreux employés soupçonnés de boulangisme ont été appelés dans le cabinet du directeur et menacés de révocation immédiate s'ils exprimaient d'une façon ou d'une autre leur sympathie pour le général.

Parmi les souscripteurs pour les frais de l'élection du candidat officiel Jacques, on trouve les noms du directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort et de professeurs attachés à cet établissement.

Or, deux cents élèves de cette Ecole sont électeurs. M. le ministre de l'agriculture et du commerce osera-t-il prétendre que les souscriptions du directeur et de ses co-adjuteurs n'étaient pas une pression électorale pour les élèves ?

NOUVELLES MILITAIRES

GRANDES MANŒUVRES NAVALES

Jendi matin, à six heures, l'amiral Duperré a transmis l'ordre de départ.

A une heure trente, l'escadre formée en ligne de file par division se montre au sud-est, le cap sur Toulon. Ses feux sont activement poussés et bientôt elle se trouve à trois milles de la côte.

en dépôt des précautions prises... Quittez-moi maintenant... Quittez-moi, certain de me retrouver bientôt, non plus à Levestein ni même en Hollande, mais en France, cette terre des arts et de la liberté... Je vous aime ! fiez-vous à cette parole... Ma vie sera trop peu pour payer ma dette... Adieu ! adieu !

— Vous vous éloignez déjà ?

— Je dois rejoindre ma mère et surveiller la fuite de mon père ; ensuite je me rendrai chez Christil, afin de dérouter ses soupçons.

Jean de Mombas prit la main de la jeune fille.

— J'obéis en aveugle, en esclave !

Cornélie appuya son front sur l'épaule du major :

— Dieu nous bénira tous deux, Jean ! Dieu nous aime !

De la main elle lui fit un signe d'adieu, puis, avec une légèreté d'ombre, quitta la grande salle et disparut.

Jean, demeuré seul, parut sortir d'un rêve.

— Qu'ai-je fait ? qu'ai-je promis ? demanda-t-il. Dans quel abîme vient-elle de m'entraîner ?... Ne suis-je point déjà coupable de trahison ? Non ! Elle a raison, le major de Mombas ignore ces projets... Elle les a confiés seule-

ment à Jean, son ami, son fiancé, celui qui deviendra son époux... Je ne dois pas me souvenir de ces confidences... Oublier ! Lui puis-je ? Revenir sur ma promesse, jamais ! Elle le sait bien ! D'ailleurs, serai-je heureux, tant que Grotius demeurera prisonnier ?... Si j'avais pu ! Jamais Grotius n'eût été aidé dans sa fuite par un autre que moi !

Il quitta la fenêtre, et, d'un pas lent, s'engagea dans le corridor sur lequel donnait l'appartement du lieutenant.

En l'apercevant, celui-ci poussa un cri de joie.

— Vous, Mombas ! quelle joie ! je mourais d'envie de faire une partie de dés.

Jean ne répondit rien, et s'assit dans le fauteuil que lui offrait le lieutenant. Dans l'état de surexcitation où il se trouvait, il lui eût sans doute été difficile de suivre un entretien sérieux. Remuer des dés ne l'empêchait ni de penser, ni de souffrir. Il accepta donc d'un signe de tête la proposition du jeune homme, qui jeta les dés, amena un chiffre élevé et les tendit ensuite à M. de Mombas. Celui-ci ne compta pas même les points et les laissa marquer par son adversaire.

— A propos, demanda celui-ci, quel est

l'enjeu de la partie ?

— Ce que vous voudrez.

— Le mot est yague. Un ducat d'or ?

— Vous êtes donc très riche ?

— Mes créanciers le savent.

— Va pour un ducat d'or.

Lux remua une seconde fois les dés :

— Dix ! fit-il ; à propos, êtes-vous amoureux ?

— Que vous importe ?

— Il m'importe beaucoup.

— Pour quelle raison ?

— C'est que si vous êtes aimé...

Eh bien !

— Vous perdez inévitablement.

— Et si je n'inspire aucun sentiment tendre :

— Vous me gagnerez constamment.

— Soyez tranquille, je perdrai.

— Seriez-vous fat, major ?

— Pas le moins du monde.

— Cependant, il faut que vous soyez l'objet d'une préférence pour être certain de me voir gagner.

— Je n'ai point de ces croyances, et tenez...

Il renversa les dés, et annonça :

— Douze !

— Que me disiez-vous donc ? vous voilà heureux au jeu... Cinq !

Jean amena sept.

Le lieutenant Lux allait vérifier un nouveau coup, lorsque la porte du petit salon s'ouvrit brusquement.

Le commandant parut sur le seuil.

Son visage exprimait une vive contrariété.

Une contraction au cœur fit chanceler le vicomte de Mombas. Que voulait M. de Kerkove ? Qu'avait-il à dire en ce moment ? Hugo Grotius venait-il d'échouer dans sa tentative ? L'heure ne paraissait point assez avancée à Jean de Mombas pour que les courageuses femmes eussent encore tenté de lui rendre la liberté. Huit heures sonnaient à peine ; les tambours n'avaient pas battu la retraite, et indiqué le renouvellement des sentinelles.

— Mombas ! dit le commandant.

— Je me rends à vos ordres, répondit le vicomte.

— Désolé d'interrompre votre partie, messieurs ; il s'agit du devoir, et le devoir passe avant tout.

— Que souhaitez-vous, commandant ?

— Tu le sauras tout à l'heure.

(A suivre.)

L'objectif du commandant en chef est de s'approcher avec la première division tout près de terre, afin de se soustraire autant que possible aux canons des forts et des batteries de la Colle-Noire qui tonnent sur elle dès une heure quarante-cinq.

L'amiral Dupetit-Thouars, par une manœuvre aussi hardie qu'habile, vient pour ainsi dire raser la terre, — on dirait qu'il va s'échouer, — et se met ainsi avec ses deux autres cuirassés sous les falaises, à l'abri des canons du fort et des batteries. Il profite de cette position presque invulnérable pour bombarder la passe de la rade.

Entre temps, la deuxième division s'emboîte à distance du fort de la Croix et des batteries et essaye de les réduire au silence. Mais le fort et les batteries ripostent par une canonnade épouvantable.

A trois heures, le feu est des plus intenses. C'est un spectacle des plus grandioses.

La première division affronte tout, marche vers le sud, puis vire de bord et se dirige, le *Colbert* en tête, dans la passe de la rade et cela sans ralentir sa canonnade.

La deuxième division se rapproche de plus en plus et fait jonction avec la première division qui franchit la passe. Celle-ci fait usage de ses moyens de défense; mais rien n'arrête l'amiral Dupetit-Thouars qui, à trois heures quarante, fait mouiller son escadre en rade de Toulon.

L'immense côte Est était littéralement bondée de curieux émerveillés de ce spectacle unique au monde.

Le soir, attaque de nuit.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La nouvelle de l'éclatant succès du général Boulanger a causé dans notre cité une véritable satisfaction. Hier, chacun s'abordait l'air radieux. Ce n'est pas certes que les Saumurois soient très entichés du personnage: lors de son passage à Saumur, étant ministre de la guerre, son excellence républicaine n'a point soulevé d'enthousiasme, la population est restée froide et indifférente. Ces sentiments ne se sont point enflammés depuis lors, mais on était content de son triomphe, uniquement parce qu'il bat avec éclat la bande gouvernementale que commande le F. Floquet.

On se demande bien quelle sera le lendemain de cette victoire. C'est l'inconnu, évidemment: mais, bah! dit-on, on ne peut pas être plus mal gouverné que nous ne sommes. Si, par impossible, la situation devenait pire, on espérait que de l'excès du mal pourrait sortir le bien; et l'on se félicitait du soufflet donné au pouvoir.

C'est ainsi qu'au fameux anniversaire de 89, l'autorité, s'étant rendue peu respectable, est si peu respectée.

UNE MISSION JAPONAISE A SAUMUR

Une mission japonaise, comprenant un ministre et six personnes à sa suite, est arrivée dimanche soir à Saumur pour visiter l'École de cavalerie.

Pendant la journée d'hier, M. le général commandant l'École leur a fait visiter les divers services de notre établissement militaire, et assister aux principaux exercices de manège.

Le ministre japonais s'est montré très satisfait et a adressé des félicitations au général et aux officiers qui l'entouraient.

A l'hôtel Budan, il y a eu réception, et à cet occasion l'hôtel a été pavé de l'étendard japonais à côté du drapeau tricolore.

L'étendard japonais se compose d'un drapeau blanc avec un soleil de feu au milieu. Cette exhibition, au moment du succès Boulanger, a fait dire à quelques naïfs que déjà le drapeau blanc avec l'oeillet du général était arboré à Saumur.

Oh! simplicité des badauds!

MORT DE M. CH. DELAVAU

Nous apprenons la mort de notre concitoyen, M. Charles Delavau, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saix (Vienne) et conseiller d'arrondissement pour le canton des Trois-Montiers.

M. Ch. Delavau, malade depuis qu'il avait quitté le service, est décédé dans sa 62^e année.

UN SAUMUROIS ADMIS A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES COMMERCIALES.

Sur la liste des jeunes gens reçus à l'École des Hautes-Études commerciales, publiée à l'*Officiel*, nous trouvons le nom d'un compatriote, M. Paul-Gustave Sabatier, ancien élève de l'Institution Saint-Louis.

Notre cité peut être fière de ce succès: M. Sabatier est le premier enfant de Saumur admis à suivre les cours de l'important établissement parisien appelé, comme on sait, à donner des représentants au commerce national dans toutes les parties du monde.

Toutes nos félicitations à ce jeune concitoyen.

HARMONIE SAUMUROISE

Nous apprenons avec plaisir que l'*Harmonie Saumuroise* donnera son premier Concert d'hiver, au Théâtre, dans la première quinzaine de février, avec le concours de M^{lle} Dermont, du théâtre de Marseille.

Ce Concert sera suivi d'un magnifique Bal que cette société musicale offrira à ses membres honoraires.

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Le sieur N..., qui jeudi soir avait dérobé un poulet à un marchand de volailles, place Saint-Pierre, a été condamné vendredi, en police correctionnelle, à un mois de prison.

AUX RÉPUBLICAINS DE PARIS

On a affiché la semaine dernière sur les murs de Paris l'*Appel aux républicains de la Seine*.

Parmi les journaux qui ont signé cet appel en faveur de M. Jacques, candidat de la République, le *Patriote* relève les suivants, qui appartiennent à notre région:

Sarthe. — L'*Avenir de la Sarthe* et l'*Écho de la Sarthe*, au Mans.

Eure-et-Loir. — Le *Progrès d'Eure-et-Loir*, à Chartres.

Maine-et-Loire. — Le *Patriote de l'Ouest*, à Angers; le *Courrier de Saumur*, à Saumur.

Orne. — L'*Avenir de l'Orne*, à Alençon; le *Glaneur de l'Orne*, à Laigle.

Calvados. — Le *Journal de Caen*, à Caen.

MARCHES MILITAIRES

Le régiment du 135^e de ligne a déjà commencé les marches militaires.

Vendredi a eu lieu la seconde de l'année. Les hommes étaient en tenue de campagne.

Ces marches s'exécutent par détachements de 125 à 150 hommes.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES. — Mercredi dernier, M^{me} Aury, âgée de 70 ans, qui était allée laver du linge, est tombée dans un fossé où elle a été trouvée noyée.

MONTREUIL-BELLAY. — La semaine dernière, un enfant nommé Rouget, âgé de trois ans, est tombé dans le feu. Sa mère, au lieu de demander un médecin pour soigner le pauvre petit, s'est contentée, dit-elle, de conjurer le mal par des invocations.

Cette superstition, malheureusement trop répandue dans l'Anjou, a coûté la vie à cet enfant, car il est mort deux jours après des suites de ses brûlures, tandis qu'il aurait guéri après quelques jours de traitement.

LE VOIRE. — Dimanche dernier, M. Abelard, propriétaire, entendit crier: *Au feu!* Il s'empressa d'aller porter secours chez son voisin où le feu était.

Quand il rentra chez lui, il s'aperçut que quelqu'un y était venu pendant son absence et

constata qu'on lui avait volé une somme de 2,590 fr. placée dans un tiroir.

Une enquête est ouverte.

ANGERS. — M. Agère, vauvémestre de l'École des Arts et Métiers d'Angers, qui avait disparu de son domicile le 24 du mois courant, a été trouvé noyé à Villevéque.

Les craintes de sa famille se trouvent donc malheureusement confirmées.

On ignore les motifs qui ont poussé M. Agère à cet acte de désespoir.

ASSASSINÉ AU TONKIN

Nous avons appris, ces jours-ci, que M. A. Joussaume, de Niort, établi au Tonkin depuis six mois, vient d'être tué dans une embuscade par des pirates. Son patron, M. Bourgoin-Meiffre, négociant à Hanoi, qui se trouvait avec lui, a été grièvement blessé.

Ce n'est pas tout que de posséder de blanches épaules, une gorge opulente... Que serait-ce si on ne pouvait les montrer en soirée, au bal, au théâtre? Comment les montrer si l'on a la poitrine délicate, si l'on s'enrhume pour un rien? Un conseil en passant à nos belles mondaines: Au moindre refroidissement, prendre dans le jour deux cuillerées de *Sirope de Regnard* (préparé, 19, rue Jacob, maison L. Frère; le flacon 2 fr. 50 dans les principales pharmacies) et une troisième cuillerée au moment du coucher.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 janvier 1889.

La spéculation à la baisse, encouragée par une nouvelle réaction des valeurs minières, a beaucoup vendu aujourd'hui: le 3 0/0 descend à 82.75; le 4 1/2 0/0 reste à 104.70.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,335. On achète sans discontinuer des obligations foncières et communales à lots. Tous les emprunts, à partir de 1877, étant au-dessous du pair, les amateurs de valeurs à lots qui ne veulent pas perdre sur le remboursement au pair, ont un large choix.

La Société Générale reste bien tenue à 478.75.

La Banque d'Escompte fait également preuve d'une grande fermeté à 528.75.

Le rapport de M. F. de Lesseps à l'assemblée générale du 26 janvier a montré aux intéressés que la nécessité s'imposait de créer la nouvelle Société dont le capital actions et les emprunts jouiront d'un privilège sur les produits bruts de l'entreprise, 80 0/0 au delà des charges étant réservés sur l'excédent des recettes à la liquidation de l'ancienne Compagnie. Les porteurs de titres de cette dernière Compagnie ont tout intérêt à souscrire au capital nouveau qui permettra l'achèvement du Canal. Les demandes de titres sont reçues jusqu'au 2 février, à la Banque parisienne et aux Compagnies de Panama et de Suez.

L'obligation de la Société des Immeubles de France, dont le remboursement à 1,000 francs laisse une prime de remboursement de 625 fr. environ, est l'objet de nombreuses demandes de 375 à 377.

Il devient difficile de se procurer aujourd'hui à 90 fr. l'action du Patrimoine-Vie; les cours tendent de plus en plus à se rapprocher de 100 fr.

Le marché de nos chemins de fer est assez soutenu malgré l'hésitation qui s'est produite dans cette séance.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'*ÉCHO SAUMUROIS*.

Paris, 29 janvier, 12 h. 50.

Après l'examen sérieux de la situation, le conseil des ministres a décidé de profiter jeudi de l'interpellation Jouvencel pour donner à la Chambre toutes les explications, faire connaître les intentions du gouvernement, et déposer immédiatement le projet de loi rétablissant le scrutin d'arrondissement.

Le ministre de la marine, à la suite des bruits alarmants répandus au sujet des pertes subies par la colonne Borgnis-Desbordes, a fait demander au gouverneur de l'Indo-Chine le nombre de tués.

La colonne a perdu trois Indigènes et treize Européens.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

MERCREDI 30 Janvier 1889,

Avec le concours de

M^{lle} DUVIVIER

de l'Opéra

L'immense succès du théâtre d'Angers

LE ROI D'YS

Opéra en 4 actes et 5 tableaux,
poème de M. ED. BLAU, musique de M. E. LALO.

M^{lle} DUVIVIER jouera le rôle de *Margared*.

DISTRIBUTION

Margared..... M^{lle} Duvivier.
Rozeau..... M^{lle} Levasseur.
Mylio..... MM. Verlet.
Karnac..... Homieu.
Le Roi..... Larrivé.
Saint-Corentin..... Garnier.
Jabel..... Fréville.

Décora nouveaux et costumes neufs. — Mise en scène de M. SABIN, régisseur général.

Prix des places pour cette représentation:

Fauteuils d'orchestre, de balcon, loges, 5 fr. — Loge de MM. les officiers, 3 fr. — Parquet, pourtour de deuxième loges, 3 fr. — Parquet militaire, 2 fr. — Parterre, 2 fr. — Parterre militaire, 1 fr. — Baignoires, 3 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Amphithéâtre, 50 cent.

Bureau, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. s/.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r

Baisse de prix

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes, 1 fr. 50.
Hors ville, 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes, 90 cent.
Hors ville, 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants:
1^o Une magicienne; 2^o Un vaisseau marchand; 3^o Un moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

COMPAGNIE UNIVERSELLE

pour l'achèvement et l'exploitation

DU CANAL INTEROcéANIQUE DE

PANAMA

Capital Social: 30,000,000 de fr.

CE CAPITAL POURRA ÊTRE PORTÉ À 60 MILLIONS DE FRANCS AU MAXIMUM

FONDATEUR: FERDINAND DE LESSEPS

ÉMISSION DE

60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

On verse en souscrivant 125 fr.
Un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées sera servi aux Actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des États-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt à 5 0/0 sur le capital actions.

Les recettes, ces prélevements opérés, seront réparties, savoir:

80 0/0 à l'ancienne Compagnie du canal interocéanique,

20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et d'Obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit, par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÈS À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT REÇUS

Au Crédit d'un Compte spécial à la Souscription, ouvert au nom de M. FERDINAND DE LESSEPS, Fondateur de la Société.

À la Compagnie Universelle du Canal interocéanique.

À la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

À la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Et chez tous leurs correspondants.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Doune, 7, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques

Entre Majeurs et Mineurs, D'UNE

Maison d'Habitation

Et dépendances

TERRES, VIGNES ET BOIS

Situés communes de Varrains, Dampierre, Souzay et Chacé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 24 FÉVRIER 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Michelle Vigier, couturière, veuve de M. Louis Merlet fils, en son vivant cultivateur, demeurant à Varrains, ladite dame demeurant à Saumur,

2^o M^{me} Maria Merlet, célibataire majeure, couturière, demeurant aussi à Saumur, demanderesse,

Ayant pour avoué M^e ALBERT ;

En présence de :

M. Louis Gondouin, cultivateur, demeurant à Varrains, pris en qualité de subrogé-tuteur du sieur Paul-Ernest Merlet, mineur issu du mariage de M. Louis Merlet fils, décédé, et de la dame Michelle Vigier, son épouse sus-nommée, défendeur,

Ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence encore ou elle dûment appelée de :

1^o M^{me} Jeanne Gondouin, veuve de M. Louis Merlet, en son vivant cultivateur à Varrains, demeurant ladite dame au Pont-Fouchard, commune de Bagneux ;

2^o En présence encore ou lui dûment appelé de : M. Pierre Guilton, rentier, demeurant rue de l'Hôtel-Dieu, 23, à Saumur, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur sus-nommé ;

Il sera procédé aux jours, lieux et heures sus-indiqués, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Varrains.

1^{er} Lot.

Une maison d'habitation, située au bourg de la commune de Varrains, grand rue, composée de deux chambres à cheminée, grenier au-dessus, écurie, grange, cour, cave dans laquelle existe un pressoir, boulangerie, puits dans la cour, le tout joignant au nord la Grande rue, au midi Pinot, au levant Guibert, et au couchant M. Deniau.

Mise à prix 1,700 fr.

2^o Lot.

Un morceau de terre, sis à la Verne, contenant dix ares vingt-sept centiares, joignant d'un côté Venon-Baudrillet, d'autres côtés M. Deniau.

Mise à prix 200 fr.

3^o Lot.

Un morceau de terre, sis à la Croix-de-Noyant, contenant dix-neuf ares vingt-cinq centiares, joignant d'un bout le chemin, et d'autre côté M. Rébeilleau.

Mise à prix 300 fr.

4^o Lot.

Un morceau de terre, sis au Bois-Pimault, commune de Souzay, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Gilbert, d'autre côté M. Molay, d'un bout un chemin.

Mise à prix 50 fr.

Immeubles situés commune de Dampierre.

5^o Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Sous-le-Bois, contenant cinq ares

cinquante centiares, joignant d'un côté M. Gilbert, d'autre côté divers, d'un bout un chemin, d'autre bout M. Robin.

Mise à prix 40 fr.

6^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au Clos-Foraie, contenant neuf ares trente centiares, joignant d'un côté M. Rébeilleau, d'un bout un chemin, et d'autre bout M. Aubrée.

Mise à prix 100 fr.

7^o Lot.

Un morceau de bois taillis, au lieu dit le Bois-de-la-Fontaine, contenant trente-quatre ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Girardeau, d'un bout M. Chasles.

Mise à prix 100 fr.

8^o Lot.

Un morceau de terre, sis à la Bosse-au-Fourneau, contenant vingt-sept ares vingt centiares, joignant au levant le chemin de Fontevault, au midi M. Deniau.

Mise à prix 300 fr.

9^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le carrefour de la Bure, contenant quatre ares douze centiares, joignant au midi M. Douzy, au couchant M. Deniau, au levant et au nord des chemins.

Mise à prix 50 fr.

Immeubles situés commune de Souzay.

10^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois-Pimault, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant M. Chasle, au couchant M. Pinot-Duveau, au midi les héritiers Rébeilleau, au nord M. Legrand-Pasquier.

Mise à prix 50 fr.

11^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Basses-Varières, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant M. Venon, au couchant M. Pasquier et autres, au midi les héritiers Coufeneau, et au nord M. Pasquier-Catault.

Mise à prix 150 fr.

Immeuble situé commune de Chacé.

12^o Lot.

Un morceau de vigne, sis en Poyeaux, contenant trente-cinq ares soixante centiares, joignant au levant M. Beilloin, au midi M. Aubrée, au couchant M. Derouet, et au nord M. Fouquet.

Mise à prix 1,200 fr.

Total des mises à prix : 4,240 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 29 janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, 1^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une CLOSERIE

Située au Perray, commune de Vivy, près la Ronde, sur le bord de la route de Saumur à Vernantes,

Consistant en :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation et 3 hectares 83 ares de terre dans le tenant.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT.

A VENDRE

Très belle JUMENT de pur sang, 7 ans, baie brune, taille 1^o 57, très belles allures, sautant très bien, sans tares. — PRIX : 900 francs.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A rente viagère

IMMEUBLES à SAUMUR

D'une valeur d'au moins 50,000 fr.

S'adresser à M. LANGELOIS, expert à Saumur. (73)

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE BEDON

Les créanciers de la faillite du sieur Bedon, Eugène, cafetier à Montreuil-Bellay, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mardi 5 février, à 9 heures du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Et de MARCHANDISES NEUVES

Par suite de cessation de commerce.

Le LUNDI 4 février 1889, à 4 heures du soir, dans une maison à Saumur, Grand Rue, n^o 4, occupée par M. LARDÉ, marchand d'articles de pêche,

Il sera vendu :

Un très grande quantité de hameçons assortis, crins de Florence, lignes de toutes sortes, cannes à pêche, fil à senne et autres, soie, paniers, boîtes, aveneaux, cannes anglaises et moulinets, roseaux et bambous, liège en planches et taillé, plomb, nasses en fil de fer et osier, éperviers, trente tramails assortis, traîneaux, bâches, carrelots, verveux, tambours, balances à écrevisses, poches à lapins ;

Un très belle devanture de magasin, presque neuve, avec fermeture métallique, comptoir et bureau en chêne avec tiroirs, vitrines, rayons, balances, appareils à gaz, cent bouteilles de vin de Madère, Porto et autres, une ancre, rames, bocaux, fûtailles et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Par suite de décès

A CÉDER PRÉSENTEMENT

A SAUMUR

Un Etablissement de Louage

de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre ou à Louer

Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre,

Comprenant : chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Futaie, Aug's en

chêne, Caves, deux

Camions, Pompes, Chaudières en

cuivre, Bassin, Machine à vapeur 3

chevaux, Moulin à malt, Presse à

levure, Bascule et Poids, Etagères

avec carton et bureau.

S'adresser au bureau du journal.

CANAL DE PANAMA

Assemblée du 26 janvier 1889.

Les rapports de MM. les Administrateurs provisoires et de M. Ferdinand de Lesseps seront envoyés à toute personne qui les demandera à la Compagnie, 46, rue Caumartin, Paris.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, bouclier.

ON DEMANDE une bonne cul-

sinière.

S'adresser, 15, rue de Bordeaux, à Saumur.

ON DEMANDE un Jardinier

au Collège de garçons.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. O fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

GUÉRISON CERTAINE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Praticiens de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

A VENDRE après FORTUNE

une des plus belles IMPRIMERIES du département. Située dans chef lieu de département. Clientèle sérieuse : commerce, administrations, compagnies de chemin de fer. JOURNAL. Outillage des plus importants, installation magnifique, immeuble construit ad hoc. On céderait au prix du matériel.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales : L. L.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.